



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

À une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – règlement n° 722-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage 6541 dans la zone 136R
- b. Adoption du second projet de règlement n° 722-2013 modifiant le règlement de zonage
- c. Avis de motion – règlement n° 723-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage H-2 dans la zone 163C
- d. Adoption du second projet de règlement n° 723-2013 modifiant le règlement de zonage
- e. PIIA affichage – acceptation de 2 demandes de certificat d'autorisation
- f. PIIA affichage – lot 3 964 839, chemin Bourret
- g. Mandat à Plania – Consultation urbanistique/assistance technique

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention au Club de patinage artistique les Dorisseaux
- b. Subvention au Club de patinage artistique Ste-Croix

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Acceptation du prolongement des rues Beauregard et Scandinavie
- b. Acceptation du prolongement de la rue Moreau
- c. Acceptation du prolongement des rues des Génévriers, des Cormiers et Demers



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Quote-part pour le transport adapté Lobicar – année 2014
- b. Financement temporaire – construction d'un centre multifonctionnel, de démolition du chalet des loisirs actuel, ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés
- c. Paiement de transfert – changement de la norme comptable

12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion – règlement n° 724-2013 ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2014
- b. Avis de motion – règlement n° 725-2013 ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2014
- c. Avis de motion – règlement n° 726-2013 ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2014
- d. Services juridiques annuels 2014
- e. Contrat d'assurances générales 2014
- f. Autorisation au VHR de circuler le long d'une route sur le territoire de Saint-Apollinaire
- g. Mandat pour services professionnels en architecture - centre multifonctionnel
- h. Mandat pour services professionnels en ingénierie/mécanique-électricité et structure - centre multifonctionnel
- i. Mandat pour services professionnels en marché de gestion de construction - centre multifonctionnel

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2014
- b. Dépôt concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages
- c. Avis de motion et présentation du Règlement n° 727-2013 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16015-12-2013
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16016-12-2013
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Novembre

| | |
|--|----------------------|
| Bernard Ouellet | 2 059,27 \$ |
| Ginette Moreau Daigle | 12 515,91 \$ |
| Léopold Rousseau | 890,44 \$ |
| Jean-Pierre Lamontagne | 890,44 \$ |
| Jonathan Moreau | 890,44 \$ |
| André Sévigny | 890,44 \$ |
| Julie Rousseau | 890,44 \$ |
| Alexandre D'Amour | 667,83 \$ |
| Martine Couture | 6 709,56 \$ |
| Martin Miller | 3 165,08 \$ |
| Renault Lepage | 5 332,65 \$ |
| Dany Lamontagne | 4 706,32 \$ |
| Membres du conseil et cadres : | 39 608,82 \$ |
| Employés voirie et bureau : | 52 993,64 \$ |
| Service de sécurité incendie : | 7 752,16 \$ |
| Bibliothèque et brigadières : | 4 280,00 \$ |
| Personnel de la SAAQ : | 6 710,28 \$ |
| Élections : | 4 558,00 \$ |
| Total des salaires bruts payés pour novembre 2013 : | 115 902,90 \$ |

Comptes payés - Novembre

| | | |
|--|--|---------------------|
| Superpass | Essence et diesel | 6 423,51 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 18 113,07 \$ |
| Construction de la Chaudière | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| 9259-8127 Québec inc (District) | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| Gaz Métro | Gaz - caserne | 195,61 \$ |
| Opération Nez-Rouge | Subvention | 100,00 \$ |
| Sylvain Rousseau | Subvention - ringuette pour Allyson | 50,00 \$ |
| FQM | Formation Alexandre D'Amour | 551,88 \$ |
| Pierre-Luc Roger | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| Coop fédérée | Propane - salle communautaire | 1 162,52 \$ |
| Marc-André Daigle | Remb. de taxes payées en double | 581,19 \$ |
| Postes Canada | Apollinairois - commerces | 30,98 \$ |
| Dominic Richard | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| Martin Moreau | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| Sébastien Duclos | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 88,41 \$ |
| SAAQ | Permis spécial pour gratte d'hiver | 177,70 \$ |
| Sylvie Arteau, Martin Jobin | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| Bell mobilité | Cellulaires | 684,84 \$ |
| Constructions Léandre Demers | Remb. taxes payées en trop | 56,59 \$ |
| Immeubles Turcotte & Labrecque | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| Immeubles Turcotte & Labrecque | Remb. dépôt certificat de localisation | 200,00 \$ |
| CARRA | Cotisation mensuelle - novembre | 1 236,71 \$ |
| Groupe Negotel | Téléphones du 22 nov. au 21 déc. | 473,40 \$ |
| Télus | Téléphones, cabine tél. et internet | 851,55 \$ |
| Daniel Viau et Denise Guillemette | Remb. taxes payées en trop | 504,67 \$ |
| Réseau Mobilité Plus | Téléavertisseurs | 223,74 \$ |
| Interfas inc. | Assurances collectives - Novembre | 5 713,27 \$ |
| Maison des Jeunes | Subvention - Octobre | 1 512,17 \$ |
| Total des comptes payés pour le mois de novembre 2013 : | | 40 531,81 \$ |



Comptes à Payer - Novembre

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Acklands Grainger | Outils - garage | 141,42 \$ |
| AQLPA | Participants Programme changez d'air | 300,00 \$ |
| Atelier Genytech | Entretien de véhicules | 3 208,41 \$ |
| Aubin Auto inc. | Pièces pour camion Ranger | 725,12 \$ |
| Banlieue Ford | Entretien - cube 2004 | 1 357,90 \$ |
| Béton Laurier inc. | Pièce - pépîne | 701,93 \$ |
| Biolab | Analyses d'eau | 74,73 \$ |
| Bionest | Entretien tertiaire | 256,53 \$ |
| Boivin et Gauvin inc. | Produits | 122,16 \$ |
| Boulons et Écrous A.M. inc. | Boulons | 70,70 \$ |
| Brassard | Papeterie | 60,24 \$ |
| Caisse populaire | 4 ^e versement | 54 120,77 \$ |
| Cam-Trac | Entretien kubota | 567,29 \$ |
| Canac | Projecteurs | 47,49 \$ |
| Carquest | Entretien de véhicules | 598,08 \$ |
| Casse-Croûte Lizon | Repas - formation secourisme | 77,96 \$ |
| CGER | Location d'octobre | 7 670,52 \$ |
| CER Turmel enr. | Tuyaux galvanisés | 438,06 \$ |
| Colbo | Broche | 581,77 \$ |
| Conciergerie Rive-Sud | Ménage de novembre - salle com. | 948,94 \$ |
| Corporation Sun Médias | Apollinairois, discours maire, ménage | 295,56 \$ |
| Marcel Croteau | Ménage de novembre - Hôtel de Ville | 650,75 \$ |
| Deschênes | Pièces | 198,70 \$ |
| Distribution Sports Loisirs | Filets | 540,38 \$ |
| Distribution Brunet | Pièces borne-fontaine | 1 629,32 \$ |
| Enseignes Pala | Fluorescents pour enseigne | 64,16 \$ |
| Entreprises Lévisiennes | Enrobé bitumineux | 142,49 \$ |
| Entreprises Michel Roger & fils | Dalle de béton - enseigne touristique | 2 989,35 \$ |
| Entretien paysager Horti-Taille | Aménagement enseigne | 574,88 \$ |
| Envir'eau Puits | Honoraires professionnels | 402,41 \$ |
| Excavations Tourigny inc. | Décompte n° 2 - Puits Croteau | 58 257,90 \$ |
| Exova | Analyses d'eau | 102,33 \$ |
| Fortin Sécurité Médic inc. | Renflouement trousse | 27,35 \$ |
| GéoShack | Mire | 149,47 \$ |
| Gouttières St-Agapit | Descente blanc | 327,68 \$ |
| Groupe Archambault | Livres | 1 217,49 \$ |
| Groupe Giroux | Développement Scandinavie | 4 484,03 \$ |
| Groupe CCL | Licence chien | 354,51 \$ |
| Hewitt | Inspection annuelle | 608,71 \$ |
| Diane Houle | Remb. cours annulé | 48,00 \$ |
| Impressionne-Moi | Routeur sans fil | 155,22 \$ |
| Installations René Mailloux | Réparation caisse de son | 201,20 \$ |
| Louise Jobidon | L'heure du conte | 150,00 \$ |
| John Meunier | Produits | 2 268,46 \$ |
| L. Delisle inc. | Divers travaux | 781,83 \$ |
| Lettrage Rémi Gagé | Lettrage | 114,98 \$ |
| Librairie Renaud-Bray | Livres | 35,60 \$ |
| Linde | Gants et pantalon habit de pluie | 209,17 \$ |
| Location d'équipement LPL | Pièce - garage | 174,71 \$ |
| Luc Fontaine, architecte | Aide technique | 1 828,44 \$ |
| Mabarex | Calibration détecteur de gaz | 689,85 \$ |
| Marché Veilleux | Comité | 20,93 \$ |
| Katerine Moreau | Remb. cours annulé | 48,00 \$ |
| MRC de Lotbinière | Quotes-parts et livres | 48 187,38 \$ |
| Municipalité de Laurier-Station | Quote-part - récupération | 4 645,25 \$ |
| Municipalité de St-Antoine | Entraide | 322,50 \$ |
| Judith Nadeau | Barrières | 260,00 \$ |
| Normand Côté, électricien inc. | Réparation à l'usine d'eau | 1 027,20 \$ |
| Performance C2 | Session de Noël | 4 381,96 \$ |



| | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| Placide Martineau inc. | Pièces et accessoires | 291,25 \$ |
| Pompe Ste-Foy | Entretien préventif | 624,92 \$ |
| Porte de garage SM | Inspection des portes | 264,44 \$ |
| Produits industriels J-Paul Côté | Hypochlorite | 704,80 \$ |
| PG Solutions | Formation | 172,46 \$ |
| Protection incendie PC | Inspections, air pack, joint torique | 822,71 \$ |
| Quincaillerie 2000 inc. | Pièces et accessoires | 31,91 \$ |
| Ray-Car | Pierre | 3 025,97 \$ |
| Réal Huot inc. | Prolongement de la rue Roger | 24 239,45 \$ |
| Remb. d'autos Chaudières-App. | Recouvrir chaise | 201,21 \$ |
| Richer Boulet | Analyse de sol | 28,74 \$ |
| Roulement Techno inc. | Graisse | 203,16 \$ |
| Services Frimas inc. | Maintenance chauffage/climatisation | 283,42 \$ |
| Solu Tech | Déboucher conduite | 316,18 \$ |
| Stak fitness | Steps | 316,18 \$ |
| Stelem | Reflectoscope avec lumière | 402,41 \$ |
| Talbot Équipement Itée | Adapteurs | 137,17 \$ |
| Télé-Alarme Plus | Batterie | 65,54 \$ |
| Télé-Alarme TS | Télésurveillance | 321,89 \$ |
| Wolseley | Compteurs d'eau et pièces | 3 770,28 \$ |
| Xylem | Glissières | 651,45 \$ |

Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2013 : 247 513,71 \$

16017-12-2013
point no 7a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 722-2013 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE 6541 DANS LA ZONE 136R

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 722-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre l'usage 6541 dans la zone 136R.

16018-12-2013
point no 7b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 722-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage no 590-2007 afin de permettre l'usage spécifique numéro 6541, Garderie pour enfants dans la zone 136R située dans le secteur de la rue Moreau;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2013, par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 26 novembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 722-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16019-12-2013
point no 7c

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 723-2013 AYANT POUR EFFET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE H-2
DANS LA ZONE 163-C**

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 723-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre l'usage H-2, habitation unifamiliale jumelée, dans la zone 163C.

16020-12-2013
point no 7d

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 723-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage no 590-2007 afin de permettre l'usage H-2, habitation unifamiliale jumelée dans la zone 163C située en bordure de la Route 273;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2013, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 26 novembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 723-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16021-12-2013
point no 7e

**PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 2 DEMANDES DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificats d'autorisation d'affichage suivantes :

- La demande numéro 2013-018 pour le 39, rue Industrielle afin de remplacer l'enseigne murale sur la façade du bâtiment principal donnant sur l'autoroute. La nouvelle enseigne respectera la superficie maximale de 72.5 mètres carrés pour lequel un droit acquis est reconnu et respectera toutes les autres normes relatives à l'affichage prescrites par le règlement de zonage numéro 590-2007 en vigueur;
- La demande numéro 2013-595 pour le 110, rue Industrielle afin de remplacer l'enseigne murale sur la façade du bâtiment principal. L'enseigne respectera les normes du règlement de zonage numéro 590-2007 concernant l'affichage;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de certificat d'autorisation d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;



ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les enseignes soient autorisées comme demandé dans les demandes de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2013-018 et 2013-595.

Adopté à l'unanimité

16022-12-2013
point no 7f

PIIA AFFICHAGE – LOT 3 964 839, CHEMIN BOURRET

ATTENDU QUE le demandeur est le locataire d'un espace du terrain sur la propriété du lot 3 964 839 situé en bordure du chemin Bourret dans la zone 12A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2013-007 afin d'installer une enseigne publicitaire le long du chemin Bourret visible de l'autoroute;

ATTENDU QUE l'enseigne publicitaire sera implantée à 1701.79 mètres d'une autre enseigne publicitaire existante et qu'une dérogation mineure a été adoptée à la séance du conseil du 8 avril 2013 par la résolution n° 15751-04-2013 pour accorder une distance de 1700 mètres entre ces deux enseignes publicitaires;

ATTENDU QUE les autres normes du règlement de zonage concernant l'enseigne publicitaire seront respectées;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'enseigne publicitaire soit autorisée comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-007.

Adopté à l'unanimité

16023-12-2013
point no 7g

**MANDAT À PLANIA – CONSULTATION URBANISTIQUE/ASSISTANCE
TECHNIQUE**

ATTENDU QUE le service d'urbanisme de la Municipalité requiert des conseils généraux en matière d'urbanisme, en support technique, en avis urbanistique et/ou en cartographie;

ATTENDU QUE pour répondre aux demandes du service d'urbanisme, il y a lieu de mandater la firme Plania;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Plania pour une convention de consultation urbanistique/assistance technique à l'usage du service d'urbanisme, pour un maximum de 2500 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

16024-12-2013
point no 8a

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;



ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire et 75 \$ par enfant pour les clubs de patinage artistique;

ATTENDU QU'il y a 32 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 2400 \$ à raison de 75 \$ par participant de Saint-Apollinaire pour les participants.

Adopté à l'unanimité

16025-12-2013
point no 8b

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique Ste-Croix sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire et 75 \$ par enfant pour les clubs de patinage artistique;

ATTENDU QU'il y a 1 enfant de Saint-Apollinaire qui est inscrit;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique Ste-Croix, une subvention de 75 \$ pour le participant.

Adopté à l'unanimité

16026-12-2013
point no 10a

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET SCANDINAVIE

ATTENDU QUE M. Serge Gosselin a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues Beauregard et Scandinavie sur les lots 3 632 050, 3 632 049, 3 632 088, 3 632 053 et 3 632 051, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement des rues Beauregard et Scandinavie, soit les lots 3 632 050, 3 632 049, 3 632 088, 3 632 053 et 3 632 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées gratuitement à la Municipalité par M. Serge Gosselin sont considérées comme rues publiques, mais le promoteur n'est pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité



16027-12-2013
point no 10b

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE MOREAU

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. et Développement 4 Côtés ont reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue Moreau sur les lots 5 211 560 et 5 392 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière ainsi qu'un passage piétonnier sur les lots 5 200 830 et 5 211 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue Moreau, soit les lots 5 211 560 et 5 392 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

De procéder à l'acceptation du passage piétonnier sur les lots 5 200 830 et 5 211 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées gratuitement à la Municipalité par Gestion VJR inc. et Développement 4 Côtés sont considérées comme rues publiques, mais les promoteurs ne sont pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues et du passage piétonnier une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

16028-12-2013
point no 10c

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DES RUES DES GENÉVRIERS, DES CORMIERS ET DEMERS

ATTENDU QUE Gestion RD (2003) inc. et Paysagiste 2000 inc. ont reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues des Genévriers, des Cormiers et Demers sur les lots 5 322 161 et 5 443 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement des rues des Genévriers, des Cormiers et Demers sur les lots 5 322 161 et 5 443 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées gratuitement à la Municipalité par Gestion R.D. (2003) inc. et Paysagiste 2000 inc. sont considérées comme rues publiques, mais les promoteurs ne sont pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité



16029-12-2013
point no 11a

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR – ANNÉE 2014

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2014;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté Lobicar pour l'année 2013 était à 1.92 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité de St-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté Lobicar pour l'année 2014 et accepte de payer sa quote-part à 2.02 \$ par habitant pour un total de 10 665.60 \$.

Adopté à l'unanimité

16030-12-2013
point no 11b

**FINANCEMENT TEMPORAIRE – CONSTRUCTION D'UN CENTRE
MULTIFONCTIONNEL, DE DÉMOLITION DU CHALET DES LOISIRS ACTUEL,
AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS**

ATTENDU QUE les travaux, en vertu du règlement d'emprunt 690-2012, sont débutés;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 9 633 305 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse selon la progression des déboursés à effectuer.

Adopté à l'unanimité.

16031-12-2013
point no 11c

PAIEMENT DE TRANSFERT – CHANGEMENT DE LA NORME COMPTABLE

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Saint-Apollinaire pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adopté à l'unanimité

16032-12-2013
point no 12a

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 724-2013 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER
LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2014**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2014.

16033-12-2013
point no 12b

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 725-2013 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT ET LA TARIFICATION DE L'EAU AU COMPTEUR 2014**

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2014.

16034-12-2013
point no 12c

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 726-2013 AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR
LES TARIFS POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA
RÉCUPÉRATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2014.

16035-12-2013
point no 12d

SERVICES JURIDIQUES ANNUELS 2014

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2014;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations et activités courantes de la Municipalité
- Frais de télécopies

ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



De l'acceptation de l'offre de services du cabinet Joli-Cœur, Lacasse, avocats, au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Adopté à l'unanimité

16036-12-2013
point no 12e

CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES 2014

ATTENDU QUE le contrat des assurances municipales doit être renouvelé pour la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler le contrat des assurances municipales pour l'année 2014 avec Essor Assurances-Placements-Conseil inc., au coût de 85 699 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

16037-12-2013
point no 12f

AUTORISATION AU VHR DE CIRCULER LE LONG D'UNE ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a récemment adopté une nouvelle directive quant à l'entretien, la signalisation et l'exploitation d'un sentier VHR le long d'une route du Ministère, consistant à la signature d'une entente signée par le sous-ministre en titre du ministère des Transports;

ATTENDU QUE le Club 3 et 4 Roues de Lotbinière inc. circule présentement dans l'emprise de l'autoroute 20, ainsi que dans l'emprise du chemin Bois-Franc-Pierriche et de la route Marigot;

ATTENDU QU'une résolution des municipalités concernées est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le Club 3 et 4 Roues de Lotbinière inc. à circuler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

La Municipalité de Saint-Apollinaire reconnaît être au fait et reconnaît ne pas s'opposer à la présence d'un sentier sur l'emprise de l'autoroute 20, du chemin Bois-Franc-Pierriche et route Marigot

Adopté à l'unanimité.

16038-12-2013
point no 12g

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en architecture pour le projet du centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été faites par le biais du SEAO;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE huit soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :



| Firme | Pointage | Remarque |
|-----------------------------------|----------|--------------|
| Dominique Blais architecte | 9.5935 | Non conforme |
| Parka architecture et Design | 8.8433 | |
| ABCP | 8.7815 | |
| Jean Dallaire architectes | 7.6942 | |
| Bisson & associés inc. | 6.6968 | |
| Régis Côté & associés | 6.5035 | |
| Robitaille Larouche Déry | 6.1232 | |
| Bilodeau Baril ass. architectures | 6.0361 | |

ATTENDU QUE Parka architecture et Design a obtenu le pointage le plus élevé qui est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Parka architecture et Design le mandat pour les services professionnels en architecture pour le centre multifonctionnel, pour la somme de 146 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16039-12-2013
point no 12h

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie/mécanique-électricité et structure pour le projet du centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été faites par le biais du SEAO;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE neuf soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

| Firme | Pointage |
|-----------------------------|----------|
| Bouthillette Parizeau inc. | 7.8016 |
| Les consultants SM inc. | 7.2509 |
| Roche ltée, groupe-conseil | 7.1607 |
| BPR – Bâtiment inc. | 5.9388 |
| EMS | 5.3881 |
| Cegertec WorleyParsons inc. | 5.0895 |
| LGT | 4.9717 |
| Génivar inc. | 4.9633 |
| Les services EXP inc. | 4.7576 |

ATTENDU QUE Bouthillette Parizeau inc. a obtenu le pointage le plus élevé et est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Bouthillette Parizeau inc. le mandat pour les services professionnels en ingénierie/mécanique-électricité et structure pour le centre multifonctionnel, pour la somme de 169 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



16040-12-2013
point no 12i

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN MARCHÉ DE GESTION DE
CONSTRUCTION – CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en marché de gestion de construction pour le projet du centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été faites par le biais du SEAO;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative de l'offre conformément à la loi et que le pointage obtenu est le suivant :

| Firme | Pointage |
|-------|----------|
| Ronam | 82.4375 |

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Ronam le mandat pour les services professionnels en marché de gestion de construction pour le centre multifonctionnel, pour la somme de 250 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16041-12-2013
point no 13a

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

| | |
|------------------|-------------------------------|
| 13 janvier 2014 | 3 février 2014 |
| 3 mars 2014 | 7 avril 2014 |
| 5 mai 2014 | 2 juin 2014 |
| 7 juillet 2014 | 11 août 2014 |
| 8 septembre 2014 | 6 octobre 2014 |
| 3 novembre 2014 | 1 ^{er} décembre 2014 |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

point no 13b

**DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUS
AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2013.



16042-12-2013
point no 13c

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 727-2013 SUR LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 727-2013 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

16043-12-2013
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 décembre 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16044-12-2013
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 décembre 2013, à 20 h 47.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 13 JANVIER 2014
